



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 82108

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le fait que le syndicat intercommunal des eaux de Boulay et le syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Nied sont confrontés à d'importantes difficultés en raison de la rigidité avec laquelle la loi sur l'eau est mise en oeuvre. Ainsi, suite à la mise hors d'eau d'une route départementale entre les localités de Roupeldange et Bettange, les services ont imposé la compensation du volume hors d'eau par un peu plus de deux hectares de prairies qui vont être transformées en roselières, ce qui dévalorise le patrimoine sans qu'il y ait un intérêt réel en contrepartie. De même pour le traitement des dossiers techniques relatifs à l'assainissement, les services de l'État imposent parfois des obligations extravagantes en empêchant par exemple la création d'une lagune sous prétexte que l'implantation prévue correspond à une « zone humide avec quelques roseaux ». Face à une telle situation, elle souhaiterait qu'elle lui indique si elle ne pense pas qu'il conviendrait d'accélérer la procédure législative de révision de la loi sur l'eau. Cette procédure est en cours depuis plusieurs années et, malheureusement, le Gouvernement a beaucoup tardé à l'inscrire à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant l'accélération de la procédure législative de révision de la loi sur l'eau. Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été adopté en première lecture par le Sénat le 14 avril 2005. Il devrait être inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines dans l'objectif d'être définitivement approuvé par les deux assemblées avant l'été. Ainsi, la réforme de la politique de l'eau pourrait être opérationnelle dès le 1er janvier 2007, avec le démarrage des IXes programmes des agences de l'eau.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82108

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11919

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3059